

2022 DAC 32 Subventions (395.975 euros), conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention tripartite triennale entre l'État, la Ville de Paris et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé relative aux subventions d'équipements des théâtres privés sur la période 2022-2024, en date du 24 novembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date des _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 16 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ;

Vu l'avis du Conseil de Paris centre en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 103.081 euros est attribuée à la SAS DECK, 384 rue de Vaugirard 75015 Paris, afin de participer au financement de travaux sur le gril du Théâtre 13^{ème} Art. PARIS ASSO 200521 ; 2022_07490.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 18.085 euros est attribuée à la SARL Sudden Théâtre, 14 bis rue Sainte-Isaure 75018 Paris, afin de

participer au financement des travaux de création d'un local poubelle et d'installation de portes coupe-feu du théâtre des Béliers parisiens. PARIS ASSO 199079, 2022_07833.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.773 euros est attribuée à la SAS Les Bouffes parisiens, 4 rue Monsigny 75002 Paris, afin de participer au financement des travaux d'éclairage de sécurité du théâtre. PARIS ASSO 186615, 2022_07454

Article 4 : Une subvention d'équipement d'un montant de 7.782 euros est attribuée à la SARL Gosset Productions, 5 rue Blainville 75005 Paris, afin de participer au financement des travaux sur le système de désenfumage, de remplacement des BAES, de disjoncteur, de réfection des portes coupe-rue, d'installation de dalles podotactiles, de rénovation des toilettes et des fauteuils du théâtre de la Contrescarpe. PARIS ASSO 192595, 2022_07631

Article 5 : Une subvention d'équipement d'un montant de 122.250 euros est attribuée à la SAS Théâtre Daunou, 10 rue Saint-Hyacinthe 75001 Paris, afin de participer au financement des travaux d'électricité et de CVC plomberie. PARIS ASSO 200512, 2022_07766

Article 6 : Une subvention d'équipement d'un montant de 11.487 euros est attribuée à la Société d'exploitation des Folies Bergère, 32 rue Richer 75009 Paris, afin de participer au financement des travaux de réfection de fauteuils. PARIS ASSO 186653, 2022_07876

Article 7 : Une subvention d'équipement d'un montant de 26.305 euros est attribuée à la SAS C 13 Théâtre, 1 avenue Junot 75018 Paris, afin de participer au financement de travaux de sécurisation électrique, de chauffage et de climatisation, et de remplacement de porte-antipanique du Théâtre Lepic. PARIS ASSO 200542, 2022_07863

Article 8 : Une subvention d'équipement d'un montant de 4.911 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum, 53 rue Notre Dame des Champs 75006 Paris, afin de participer au financement des travaux de sécurité incendie, de ventilation, de signalétique sur la colonne sèche et d'éclairage et sécurité du théâtre. PARIS ASSO 180668, 2022_07630

Article 9 : Une subvention d'équipement d'un montant de 6.759 euros est attribuée à la SA Théâtre Michel, 38-40 rue des Mathurins 75008 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise en conformité des portes SAS et équipement de sécurité. PARIS ASSO 188774, 2022_07862

Article 10 : Une subvention d'équipement d'un montant de 22.163 euros est attribuée à la SAS Stage Entertainment, 23 rue de Mogador 75009, Paris afin de participer au financement de travaux liés à la sécurité incendie et à la sûreté du théâtre Mogador. PARIS ASSO 186661 ; 2022_07880

Article 11 : Une subvention d'équipement d'un montant de 17.512 euros est attribuée à la SNC Théâtre du Montparnasse, Angle 1 rue Laroche 75014 Paris,

afin de participer au financement de travaux liés à la sécurité incendie et à l'éclairage de sécurité. PARIS ASSO 186558 ; 2022_07730.

Article 12 : Une subvention d'équipement d'un montant de 15.002 euros est attribuée à la SA Théâtre du Palais Royal, 38 rue Montpensier 75001 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise en conformité des équipes contrebalancées du théâtre. PARIS ASSO 190835, 2022_07717

Article 13 : Une subvention d'équipement d'un montant de 2.670 euros est attribuée à la SAS La Pépinière, 7 rue Louis Le Grand 75002 Paris, afin de participer au financement de travaux de renforcement des porteuses et remise en conformité électrique du théâtre. PARIS ASSO 184284, 2022_07626

Article 14 : Une subvention d'équipement d'un montant de 8.262 euros est attribuée à la SAS La Française de théâtre, 20 boulevard Saint Martin 75010 Paris, afin de participer au financement au de travaux de sécurisation d'équipements scéniques et de remplacement de la source centrale de l'éclairage de sécurité du Théâtre de la Renaissance. PARIS ASSO 190869, 2022_07736

Article 15 : Une subvention d'équipement d'un montant de 16.213 euros est attribuée à la SAS théâtre Rive Gauche, 6 rue de la Gaîté 75014 Paris, afin de participer au financement de travaux de de mise en conformité électrique et de sécurité incendie du théâtre. PARIS ASSO 200482 ; 2022_07821 .

Article 16 : Une subvention d'équipement d'un montant de 10.720 euros est attribuée à la SARL Splendid Saint Martin, 48 rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris, afin de participer au financement de travaux d'étanchéité de la toiture, de remplacement des blocs d'éclairage de sécurité, de remplacement des staffs et des fenêtres. PARIS ASSO 200585 ; 2022_07765

Article 17 : La dépense correspondante est imputée pour un montant de 395.975 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2022 et suivants.

Article 18 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les seize conventions d'équipement avec les seize théâtres privés, dont les textes sont joints à la présente délibération.